

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

DECRET N° 71-34/CP/SGG

du 22 Février 1971.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;

VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du
Conseil Présidentiel ;

VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du
Gouvernement,

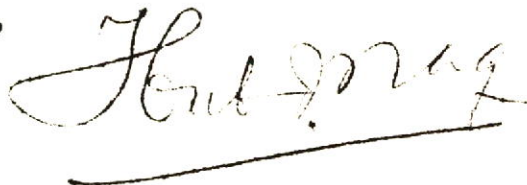
D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 17 Février 1971, Mr Théophile PAOLETTI,
Ministre de l'Information et du Tourisme, est chargé de l'intérim du Mi-
nistre des Travaux Publics, Mines et Transports, pendant l'absence de
Mr Gabriel LOZES.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 22 Février 1971

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Ampliatiions :

PCP 6 - MCP 4 - CS 6 -
Ministères 11 - HC 3 -
SGG 4 - IAA-DCCT-DN 3
IGF-Gde Chanc.JORD 3
DEP-DGAJL-Dtion Stat.6

Hubert MAGA